

MAIRIE DE VOLX

Membres en exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

Pour : 21

Contre :

Abstention :

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 Mai 2019

L'an deux mil dix neuf et le vingt-sept du mois de mai, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUBOIS – Maire.

Présents : Jérôme DUBOIS , Jean-Louis BARRA, Béatrice GARCIA, Sandrine SOLLAZZINI, Christophe BELLARD, Claude DOMEIZEL, Denis CHABERT, Patricia ARGENSON, Brigitte GALLARDO, Philippe DAUMAS, Patrice ROSELIER, Maya MICHALON, Simone CANTILLON, Eddy DENIS, Nicolas BIEBER, Michael MEYER

Absents excusés avec pouvoir : Robert MAILLET qui donne pouvoir à Béatrice GARCIA , Claudette SAINT-MARTIN qui donne pouvoir à Jean-Louis BARRA, Michèle CHABAT qui donne pouvoir à Patricia ARGENSON, Sarah GALDIN qui donne pouvoir à Maya MICHALON , Fabienne SIBAUD qui donne pouvoir à Brigitte GALLARDO,

Absents excusés : Irma COVONE-CONDE, Marie-Thérèse GIRODO-ZANCA

Secrétaire de séance : Nicolas BIEBER

Rapporteur : Madame Béatrice GARCIA

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu les délibérations du Conseil Municipal :

- Du 10 octobre 2014 ayant prescrit la révision du POS valant PLU,
- Du 8 février 2016 ayant précisé les objectifs de la révision du POS valant PLU,

Vu les débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ayant eu lieu au sein du Conseil Municipal respectivement du 7 juillet 2016 et du 9 avril 2018.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2018 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du PLU ;

Vu les avis des personnes publiques et de la CDPENAF consultées sur le projet de PLU arrêté ;

Vu le rapport de l'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur, qui émet un avis favorable au projet de PLU, assorti d'une réserve et de 5 recommandations ;

Considérant que le dossier soumis à l'approbation du Conseil Municipal apporte des modifications au dossier de PLU arrêté, conformément aux réponses de la Municipalité aux avis des personnes publiques et des commissions, et conformément aux réponses apportées par la Municipalité dans le rapport du commissaire enquêteur ;

Considérant que le projet de révision du PLU, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément au Code de l'Urbanisme.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité**

DECIDE d'approuver le projet de PLU tel qu'il est annexé à la présente,

INDIQUE que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et le dossier tenu à disposition du public,

INDIQUE que mention de cet affichage sera en outre insérée en caractère apparent dans un journal diffusé dans le département,

INDIQUE que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

AINSI FAIT ET DELIBERE A VOLX, les jour, mois et an que dessus.

**Date de réception à la
Sous Préfecture :**

03 JUIN 2019

Date de Publication :

03 JUIN 2019

**Jérôme DUBOIS
Maire de VOLX**

